



HAL
open science

Associations et bureaucratisation : perspectives africaines

Laure Carbonnel, Kamina Diallo, Lamine Doumbia

► **To cite this version:**

Laure Carbonnel, Kamina Diallo, Lamine Doumbia. Associations et bureaucratisation : perspectives africaines. *Émulations : Revue des jeunes chercheuses et chercheurs en sciences sociales*, 2021, 37, pp.7 - 22. 10.14428/emulations.037.01 . hal-03384732

HAL Id: hal-03384732

<https://hal.science/hal-03384732>

Submitted on 19 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Associations et bureaucratisation : perspectives africaines

Laure Carbonnel, Kamina Diallo et Lamine Doumbia

Émulations - Revue de sciences sociales, 2021, n° 37, « Associations et bureaucratisation : perspectives africaines ».

Article disponible à l'adresse suivante

<https://ojs.uclouvain.be/index.php/emulations/article/view/carbonnelodiallodoumbia>

Pour citer cet article

Laure Carbonnel, Kamina Diallo et Lamine Doumbia, « Associations et bureaucratisation : perspectives africaines », *Émulations*, n° 37, Mise en ligne le 19 mars 2021.

DOI : 10.14428/emulations.037.01

Distribution électronique : Université catholique de Louvain (Belgique) : ojs.uclouvain.be

© Cet article est mis à disposition selon les termes de la Licence *Creative Commons Attribution, Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International*. <http://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>

Éditeur : Émulations – Revue de sciences sociales / Presses universitaires de Louvain
<https://ojs.uclouvain.be/index.php/emulations>

ISSN électronique : 1784-5734

Associations et bureaucratisation : perspectives africaines¹

Laure Carbonnel², Kamina Diallo³
et Lamine Doumbia⁴

Les associations en Afrique, comme ailleurs, n'ont eu de cesse de se multiplier (Almeida-Topor, Georg, 1989) au point que Lester L. Salamon parle déjà en 1994 d'une « révolution associationnelle globale » aussi signifiante que la montée de l'État-nation (Salamon, 1994 : 109). Le champ de recherche est bien balisé, les associations constituant un champ d'études central en sciences sociales (Agulhon, 1978 ; Cottin-Marx, 2019 ; Diop, Benoist, 2007 ; Laville, Sainsaulieu, 2004 [1997] ; Tostensen, Tvedten, Vaa, 2001). Elles sont un point d'entrée privilégié pour analyser des domaines sociaux variés (culture, santé, activité professionnelle, religion), ou les catégories de personnes qu'elles réunissent (par exemple, associations paysannes, associations de jeunes, associations féminines). De nombreux travaux se sont intéressés à la trajectoire de leurs acteurs, aux fonctions sociales qu'elles remplissent, ou encore aux associations en tant qu'espace de gouvernance intermédiaire entre l'État et les citoyens (Bierschenk, Chauveau, Olivier de Sardan, 2000 ; Blundo, Le Meur, 2009 ; Diop, Benoist, 2007 ; Tostensen, Tvedten, Vaa, 2001). Pourtant, tandis que les études sur les associations en Afrique ne cessent de paraître, la forme d'organisation sociale elle-même est rarement questionnée, en particulier en Afrique. En effet, la notion d'association renvoie à deux acceptions différentes. La première, générique, est le fait de s'associer, au fondement du mode d'action collectif et de la société (Simmel, 2010 [1908]). Cette première acception recouvre une multitude de formes de groupements : guilde, groupement professionnel, coopérative, confrérie, tontine, société initiatique, groupe d'âge, etc. ayant chacune leurs modes d'existence. La seconde acception renvoie à une manière spécifique de s'associer que nous appellerons ici bureaucratique. Il s'agit des associations qui se réfèrent à une loi dont la date varie selon le système législatif de référence, où les membres rédigent des statuts et règlements, désignent un bureau qui déclare l'association auprès des administrations compétentes. Il s'agit aussi d'associations qui n'ont pas été déclarées ou qui n'ont pas été reconnues comme telles par l'administration, mais qui empruntent à l'imaginaire

¹ Ce numéro thématique est né dans le cadre du programme de recherche transnational « La bureaucratisation des sociétés africaines » de la fondation Max Weber, coordonné par l'Institut historique allemand de Paris et le Centre de recherche et d'études sur les politiques sociales de Dakar. Nous remercions Séverine Awenengo Dalberto, Susann Baller, Béatrice Hibou, Cédric Passard, ainsi que les évaluateurs anonymes et le comité de rédaction de la revue *Émulations* pour leurs relectures et commentaires avisés.

² Institut historique allemand (Paris) – Centre de recherches sur les politiques sociales (Dakar).

³ Sciences Po Paris-CERI.

⁴ Université de Bayreuth.

bureaucratique dans leur constitution, leur fonctionnement, leur matérialité, leur organisation : des titres correspondant à une fonction au sein de l'association (président, secrétaire, trésorier, etc.), des papiers (carte de membre, registres, récépissés, cahiers de comptes, etc.), des modes d'organisation, des procédures, des systèmes de valeurs, des relations et des systèmes de catégorisations. Ces différentes formes d'associations, bureaucratiques ou non, ont bien fait l'objet d'études sur le continent africain, de même que l'évolution de leur organisation (Jonkers, 1994 sur les associations villageoises par exemple), mais le modèle bureaucratique en question s'étant implanté avec les colonisations, ces associations étaient fréquemment qualifiées de modernes ou d'occidentales par opposition aux associations qualifiées de traditionnelles ou précoloniales. Ces qualificatifs, qui ne rendent pas compte de la multiplicité et de la contemporanéité des formes associatives possibles (Meillassoux, 2014 [1968]), sont moins utilisés aujourd'hui, mais il reste à caractériser la spécificité des associations bureaucratiques par rapport aux autres manières de se regrouper et d'agir collectivement (Almeida-Topor, Goerg, 1989 ; Niang, 2000). Momar Coumba Diop et Jean Benoist (2007) analysent les associations (que nous qualifions de bureaucratiques) comme vecteurs du développement participatif sur le continent africain. Or, cette culture du développement s'appuie selon Jean-Pierre Chauveau sur un modèle bureaucratique légal-rationnel « pensé comme universel tant sur le plan de sa légitimité que de son efficacité » (Chauveau, 1993 : 442) et qui, dans une logique « populiste », a très rapidement cherché à impliquer les habitants.

Ce numéro s'intéresse ainsi à la manière bureaucratique de s'associer. D'un côté, cette dimension est rarement interrogée dans les études sur les associations. D'un autre côté, les études sur la bureaucratie se sont peu portées sur les regroupements associatifs, car elles sont longtemps restées dominées par l'étude des administrations publiques et de leur fonctionnement concret (Badie, 1992 ; Bayart, 1996 ; Bierschenk, Olivier de Sardan, 2014 ; Blundo, Olivier de Sardan, 2007 ; Lipsky, 1980). Pourtant, c'est aussi l'ensemble de la société qui se bureaucratise, comme l'a rappelé Béatrice Hibou (2012, 2013) et comme l'avait déjà pensé Max Weber (2009 [1921/1922]), qui utilise le concept de socialisation (*Vergesellschaftung* en allemand) pour préciser le processus dynamique des rapports de domination. La perspective africaine à partir de laquelle s'organise notre numéro vise à enrichir l'étude de la bureaucratiation en contournant trois biais. Un premier biais est l'ethnocentrisme des études européennes sur la bureaucratie, remis en cause notamment par l'ouvrage collectif sur « les empires et la bureaucratie dans l'histoire mondiale, de l'antiquité au XX^e siècle » (Crooks, Parsons, 2016). La bureaucratie en Afrique a été étudiée dans son contexte historique d'émergence, et la théorie wébérienne de l'État et sa sociologie de la domination ont été exploitées dans les réflexions sur l'État patrimonial ou néopatrimonial (Bach, Gazibo, 2011). Cependant, Andreas Anter (2010) souligne que la science politique en général et la sociologie politique en particulier se sont heurtées à des difficultés de réception et de compréhension qui sont partiellement imputables aux problèmes de traduction des situations. Un deuxième biais est inhérent au rapprochement de la notion de bureaucratiation avec celle de modernité (qui se

distingue de la tradition). Si cette catégorie peut faire partie des discours des acteurs et est donc à analyser comme telle, sa portée analytique en tant que concept est aussi largement remise en question (Förster, Koechlin, 2011 ; Jacob, Lavigne Delville, 1994). Les procédés langagiers bureaucratiques – décrits comme « abstraits » par Béatrice Hibou (2012), « iconiques » pour Michael Herzfeld (1992 ; 2007), « rhétoriques de la prosopopée » pour Pierre Bourdieu *et al.* (2015 [2012])⁵ – tendent enfin à être considérés comme la réalité. Croiser l'étude des associations et de la bureaucratisation en Afrique vise donc moins à réitérer des dichotomies qu'à décrire la tonalité particulière des regroupements bureaucratiques (dans leur fondation, leur relation, leur fonctionnement), à caractériser cette forme de collectif : si elle est nécessairement hybride, elle n'en reste pas moins une forme sociale aux contours multiples et aux conditions d'émergence particulières que les auteurs de ce numéro participent à documenter. Weber lui-même, qui distinguait différentes formes de domination, a su également montrer leur combinaison, en forgeant notamment le concept de « bureaucratie patrimoniale⁶ » (Weber, 2013 : 176) que nous retrouverons dans plusieurs articles de notre numéro.

Une des questions de départ était d'interroger ce qui conduit des individus à bureaucratiser leur mode de regroupement. Cela peut être une obligation légale, bien entendu, mais cette dimension n'est ni systématique ni suffisante. L'hypothèse est qu'au-delà de l'organisation, sa dimension bureaucratique engage des acteurs dans une sphère, un imaginaire, un ordre de pouvoir que l'on proposait de saisir en suivant les acteurs, les pratiques, les savoirs et les relations bureaucratiques. La pluralité des situations présentées dans ce numéro, tant du point de vue des associations (étudiante, religieuse, culturelle, caritative) que des pays (Cameroun, Côte d'Ivoire, Nigeria, Sénégal, Tunisie), vise à faire émerger des dimensions bureaucratiques partagées plutôt que de partir d'un modèle bureaucratique dont on s'éloignerait selon des spécificités culturelles. Qu'est-ce qu'une association bureaucratique ou bureaucratisée ? Pourquoi certains

⁵ Un des caractères de la bureaucratie néolibérale est l'abstraction, selon Béatrice Hibou. Les exemples qu'elle fournit dans son ouvrage « convergent pour montrer que, de façon généralisée l'abstraction est prise pour la réalité ». « Que veut dire le fait de prendre le respect de la norme 9001 pour une preuve de la qualité, et la norme 26000 pour de la responsabilité sociale », s'interroge l'auteure à propos des standards ISO. Cette indiscernabilité est saisie par les notions d'imaginaire et de fiction (Hibou, 2012 : 43). L'iconicité est selon Michael Herzfeld le « processus par lequel se construisent la permanence et l'objectivation » (Herzfeld, 2007 : 110). Une dimension que l'on retrouve dans les instruments bureaucratiques : « Every bureaucratic form is the icon of some edict, every rubber stamp the icon of a state seal. This pervasive reproducibility gives each bureaucrat a rhetoric of common sense, backed by the authority of law, that challenges and deflects close inspection. It is also what makes local and national levels of identity seem mutually convertible – the key feature of stereotypes » (Herzfeld, 1992 : 76). L'auteur montre également que des significations variables persistent néanmoins derrière cette objectivation. La prosopopée est décrite par Bourdieu comme une figure de rhétorique qui consiste à parler à la place d'une réalité absente, au nom de quelque chose, mais sur un mode personnel. Elle est très utilisée dans les discours officiels, où l'individu parle au nom de l'État, en faveur et à la place des groupes auxquels il s'adresse, ou encore pour le bien (Bourdieu *et al.*, 2015 [2012] : 85-86, 110-111).

⁶ Weber évoque différentes combinaisons des principes de domination (Hibou, 2014). La domination bureaucratique est basée sur l'obligation de servir une finalité objective, impersonnelle, sur l'obéissance à des normes abstraites, tandis que la domination patrimoniale s'appuie sur l'unité de la maison, sur « des relations de piété strictement personnelles » (Weber, 2013 : 121).

collectifs déjà organisés cherchent-ils à se bureaucratiser ? Quelles dimensions de la bureaucratie sont retenues ou écartées ? Quelle place ont les imaginaires ou les instruments bureaucratiques dans l'organisation effective du collectif ?

Après avoir présenté des approches de la bureaucratie et la bureaucratiation, nous examinerons trois axes qui traversent les contributions : les conditions d'émergence des associations bureaucratiques, les procédures de catégorisation des individus et des actions, et enfin les systèmes de valeur de la bureaucratie.

1. Des approches de la bureaucratie et de la bureaucratiation

Qu'est-ce que la bureaucratie ou la bureaucratiation ? David Beetham (1996) distingue globalement deux conceptions de la bureaucratie. La première est institutionnelle : la bureaucratie est un système d'organisation, une administration, et ses acteurs. Elle est étudiée de manière privilégiée dans la sociologie des organisations, l'économie politique, l'administration publique. Cette approche pose la question du pouvoir bureaucratique et de son impact sur le politique, mais en se concentrant sur cette organisation ou son mode de fonctionnement, extrait de ses conditions sociales et historiques plus générales, elle ne peut saisir les sources de ce pouvoir dans la société (*Ibid.* : 48-49). Le cloisonnement n'est pas un hasard, ajoute l'auteur : ces sujets académiques se sont développés en relation avec la pratique de management, des affaires et de gouvernement, et les disciplines en question sont impliquées dans la formation de celles et ceux qui occuperont des positions bureaucratiques dans ces sphères. La seconde approche traite de la bureaucratie non pas comme une institution, mais comme un pouvoir, un mode de domination (qui s'exprime notamment dans les institutions) parmi d'autres, qui prend en considération les dimensions sociales, historiques, économiques, politiques dans lesquelles ce mode de domination s'inscrit (*Ibid.* : 82). Dans ce numéro, le choix du terme « bureaucratiation », la temporalité, et l'ouverture à d'autres modalités d'association pour agir collectivement et pour désigner des chefs (sur la base de l'organisation sociale villageoise fondée sur l'histoire de sa fondation, d'associations d'entraides basées sur la réciprocité, de relations d'apprentissage, etc.) intègrent d'emblée les dimensions sociales, historiques, qui dépassent la structure bureaucratifiée elle-même.

Des notions reviennent de manière récurrente dans les travaux sur les pouvoirs ou les organisations bureaucratiques : règles formelles (appelées aussi parfois normes), hiérarchies, spécialisations, impersonnalité, rationalité. Ces qualificatifs s'appliquent potentiellement à toute forme d'organisation sociale, quelques précisions s'imposent. Weber (2014) présente la domination bureaucratique comme le type le plus pur de la domination légale. Si la question de l'obéissance qui oriente sa définition⁷ n'est pas nécessairement l'angle le plus adapté pour aborder les processus observés dans les

⁷ « On obéit non pas à la personne en vertu d'un droit qui lui est propre, mais à la *règle* codifiée qui précise à qui l'on doit obéir, et dans quelles limites on doit lui obéir. Lorsqu'il émet un ordre, celui qui donne des ordres obéit lui aussi à une règle : à la "loi" ou au "règlement", à une norme *formellement* abstraite. Le type de celui qui donne des ordres est le "*supérieur hiérarchique*" » (Weber, 2014 : 292).

associations, on retrouve deux caractéristiques de cette domination dans les associations bureaucratisées. La première est que le pouvoir bureaucratique se caractérise par la prédominance donnée à une certaine forme d'écrits que l'on observe dans les associations sous la forme des statuts, des formulaires, des critères d'éligibilité, des dossiers, etc. Elle n'établit pas seulement des règles, qui autorisent ou sanctionnent, mais des codifications, des standards qui définissent aussi bien les types d'individus, leurs compétences (ce qui détermine leur accès à des services pour les associations de bienfaisance), l'acquisition ou la reconnaissance d'un statut (associations étudiantes, professionnelles). C'est ce qui donne notamment une valeur politique et sociale à des réglementations internationales qui pourtant relèvent de la technique, du commerce et de l'industrie (Thévenot, 1997 : 233)⁸. Une deuxième dimension centrale du pouvoir bureaucratique est son caractère impersonnel qui se caractérise par une mise à distance entre les décideurs et les usagers : par l'extension de la chaîne hiérarchique (Crozier, 1963), ou par l'affectation d'administrateurs en dehors de leur région d'origine sur de courtes durées.

La mise à distance opérée par la domination bureaucratique ouvre également une brèche dans laquelle les associations viennent s'engouffrer. En effet, pour rester en contact avec le terrain, le pouvoir distant s'appuie sur des intermédiaires bien ancrés sur un territoire depuis une longue durée. Ces intermédiaires ont à la fois la capacité de filtrer les ordres venus d'en haut, mais également de filtrer les informations de terrain dont cette forme de pouvoir a particulièrement besoin (Bourdieu *et al.*, 2015 [2012] ; Thévenot, 1997 ; Whimster, 2016). D'un autre point de vue, dans leur analyse introductive des écritures bureaucratiques de soi en Afrique (concernant les papiers d'identité), Séverine Awenengo Dalberto et Richard Banégas soulignent que « les papiers ne mettent pas le citoyen seul face à l'État et à une bureaucratie dépersonnalisée. La production de papiers s'insère dans une chaîne de relations sociales qui participent, en amont et/ou en aval, de la reconnaissance de la personne » (Awenengo Dalberto, Banégas, 2018 : 13). Les associations bureaucratiques occupent cette position à la fois d'intermédiation dans cette chaîne de relations sociales, et de représentations (associations de femmes, de jeunes, paysannes, de producteurs). Lieux de sociabilité et de rassemblement, elles reproduisent certains aspects du pouvoir bureaucratique tout autant qu'elles en constituent un complément (le développement des intermédiaires pour compenser la rotation des fonctionnaires, par exemple).

Le simple fait de suivre ces règles et hiérarchies engage chaque auteur dans ce que Béatrice Hibou (2012 : 149) appelle la *participation bureaucratique* qui peut être non intentionnelle et non pensée. Weber, et Hibou à sa suite, parlent d'une « constellation d'intérêts », Bourdieu *et al.* (2015 [2012]) montrent le caractère élitiste des comités qui fabriquent ces règles, et l'emprise des dominés auxquels finalement peu de choix est laissé s'ils veulent bénéficier des services proposés.

⁸ Ce qui fait que la bureaucratisation néolibérale s'inscrit moins dans des administrations, des institutions qu'elle se loge dans ces procédures, formulaires et standards qui en France s'immiscent dans le moindre recoin de la vie quotidienne (Hibou, 2012).

On peut observer différents degrés de bureaucratisation dans les associations. L'enregistrement à la préfecture n'affecte pas nécessairement l'organisation interne de l'association, mais la place potentiellement en résonance avec d'autres structures bureaucratisées (de l'État, de banques, d'entreprises, d'organisations non gouvernementales). D'autres se positionnent plus clairement dans un rapport de domination et de régulation dans un secteur donné de la vie sociale. Entre les deux se trouve une multitude de configurations possibles illustrées dans ce numéro. Le pouvoir bureaucratique est lui-même pluriel. En s'hybridant à d'autres modes de domination, comme nous l'avons évoqué plus haut, la bureaucratie est qualifiée de patrimoniale. À l'ère néolibérale, Béatrice Hibou traite de bureaucratie qualifiée de néolibérale. En effet, l'auteure remarque que les règles de *new public management* répondent aux définitions de la bureaucratie et attestent de la bureaucratisation du monde (Hibou, 2012 : 22). Deux traits caractérisent cette bureaucratie néolibérale : « le premier réside dans le caractère "privé" des normes, règles, procédures qui font aujourd'hui la bureaucratisation » (*Ibid.* : 23). Le second est « l'exacerbation de sa nature formelle. Les processus d'abstraction et de catégorisation sont si poussés et généralisés qu'ils font perdre le sens des opérations mentales qui le guident et tend à assimiler le codage et la formalisation à la réalité » (*Ibid.* : 23). La dimension néolibérale est aussi bien prégnante, mais laisse également l'expression à d'autres formes de dominations.

Différents prismes de lectures peuvent être adaptés pour analyser la dimension bureaucratique des associations. Un premier prisme, politique, met l'État au centre de l'analyse, qu'il s'agisse d'une privatisation de l'État⁹ ou d'une étatisation de la société par le déploiement des instruments de la gouvernementalité¹⁰. La relation à l'État et aux instruments n'étant jamais univoque. En effet, les associations bureaucratisées sont parfois en relation avec les administrations étatiques et y sont parfois opposées (Debbasch, Bourdon, 2006 ; Duran, Thoenig, 1996) ; elles reproduisent en partie son mode de gouvernance bureaucratique (Baller, 2007 ; Hibou, 2012) tout en gardant un potentiel innovateur (Vaillancourt, Laville, 1998). Elles sont fortement influencées par l'État (Baller, 2007 : 385 ; Debbasch, Bourdon, 2006 ; Duran, Thoenig, 1996) et leur participation à l'action publique peut devenir un enjeu de réforme de l'État dans un sens démocratique (De Facci, ce numéro). Un autre prisme est celui de la sociologie des organisations, qui met en lumière les rapports de pouvoirs entre les individus regroupés en catégories fonctionnelles (Crozier, 1963). L'accent peut être également mis sur les

⁹ Dans l'introduction d'un numéro thématique de la revue *Politique africaine* consacré à la privatisation de nombre de services de l'État, Béatrice Hibou développe le concept de « décharge », et défend la thèse que « nous n'assistons pas à la destruction de l'État, à sa remise en cause et à sa perte de légitimité et de souveraineté, mais à la continuation de sa formation ou de sa reconfiguration dans un contexte de multiplication des contraintes et aussi des opportunités internationales » (Hibou, 1999 : 7).

¹⁰ Cette notion, théorisée par Foucault, reste centrée sur l'État, mais moins en tant qu'institution qu'au regard des dispositifs et instruments de pouvoir. La gouvernementalité est une forme de rationalité politique datant du XVIII^e siècle qui repose sur des instruments et des savoirs et qui succède à l'État de justice et à l'État administratif : « Il ne s'agit plus de conquérir et de posséder, mais de produire, de susciter, d'organiser la population » (Lascoumes, 2004 : § 5).

valeurs et les symboles partagés (Herzfeld, 1992). L'intention de ce numéro, dès l'appel à contribution, a été de partir de l'analyse empirique d'associations, afin d'appréhender les différentes dimensions de la bureaucratisation, ses différentes acceptations et approches possibles.

2. Conditions d'émergence des associations bureaucratiques

Trois dimensions se retrouvent dans les contributions de notre numéro : (i) l'intégration des échelles locales, nationales et internationales dans l'espace associatif africain qui conduit à une mise en conformité allant plutôt vers les standards des institutions dites internationales ; (ii) l'intégration dans un capitalisme globalisé et la volonté d'attirer les financements étrangers qui se focalisent sur la dimension gestionnaire des organisations ; et enfin (iii) une forte présence des acteurs sociopolitiques, les acteurs de développement et des ONG qui engagent là encore une certaine standardisation des pratiques.

Les associations étudiées par les auteurs de ce dossier organisent leur intégration dans un système politique national et une administration territoriale pour prendre une ampleur internationale. En Côte d'Ivoire, Issouf Binaté étudie la bureaucratisation patrimoniale entourant l'organisation du *Maouloud*¹¹, dans le village de Kéлиндjan (au nord du pays). Les premières années, l'événement s'appuie sur l'organisation sociale villageoise : les clans fondateurs fixent le déroulement de la cérémonie, tandis que les clans des habitants accueillis par les fondateurs aident à l'exécution des dispositions arrêtées. En 2013, des disciples qui viennent régulièrement assister à la cérémonie¹² prennent le relais en créant l'« Union des talibés de Matié Boiké Samassi ». Cette association, nationale, est désormais basée dans la capitale économique, Abidjan, et intègre des disciples ayant une formation académique religieuse de haut niveau ainsi que des ministres et des fonctionnaires territoriaux. Sa bureaucratisation se manifeste par la distinction du siège décisionnaire et du lieu de rassemblement, par l'allongement de la chaîne hiérarchique, et enfin par des procédures de contrôle et de monopole de l'activité économique qui s'est développée autour de l'événement. Au sud-ouest du pays, Léo Montaz décrit l'intégration d'une association villageoise de jeunes, cette fois-ci au niveau de la commune rurale. La communalisation intervient alors qu'un corridor militaire installé à proximité crée des opportunités économiques pour le village et entraîne l'imposition de règles pour l'élection du président de l'association.

C'est un autre itinéraire que décrit Koly Fall dans son étude : l'ONG américaine *Childfund* est une ONG internationale dont le siège est basé aux États-Unis et qui met en place un large réseau d'associations au Sénégal afin d'atteindre les cibles de ses activités caritatives au sein de la population rurale. La structure est aussi différente puisqu'au lieu d'intégrer dans une seule organisation des personnalités venant de tout le pays, comme le décrit Issouf Binaté, l'ONG met en place une structure pyramidale

¹¹ Célébration religieuse musulmane qui commémore la naissance du prophète.

¹² Élève ou disciple apprenant le Coran en Afrique de l'Ouest.

entre son siège, les fédérations, les associations communautaires et les associations villageoises d'épargne et de crédit. Cette intégration des échelles locales, nationales et internationales est motivée par la recherche de financements, et se fonde tout autant dans la politique de développement des gouvernements. L'article d'Anouk Batard sur les associations de producteurs et de réalisateurs au Nigeria montre la relation d'interdépendance entre les différentes échelles. L'adoption de normes de grandes entreprises intégrées au capitalisme global vise à « formaliser » le marché des films et attirer de grands groupes transnationaux. Parallèlement, les membres des associations s'appuient sur l'État pour accéder à l'international tandis que l'État s'appuie sur la production cinématographique de Nollywood pour représenter la nation sur la scène internationale.

Deux instruments bureaucratiques caractérisent cette inscription dans la sphère étatique et la globalisation de l'économie. L'élection tout d'abord, décrite par Batard pour les associations cinématographiques de la capitale nigériane et par Montaz pour l'association de jeunes d'un village ivoirien. Loin d'une simple formalité, elle suit un protocole similaire aux élections nationales, à grand renfort de campagnes politiques, même si, en fin de compte, la personne élue est celle qui aurait été choisie suivant les processus de génération ou le consensus villageois entourant la nomination d'un candidat à la tête de l'association. Le mimétisme d'État des associations semble aller de pair avec le mimétisme marchand de l'État (Ansaloni, Smith, 2017). Le second instrument bureaucratique est le cahier de gestion (le cahier des charges des agents de terrain décrit par Fall ou le livre comptable, l'organigramme et la base des données décrits par De Facci). Celui qui standardise l'activité caritative (De Facci en Tunisie) ou qui la conditionne (Fall au Sénégal). Nombre d'associations bureaucratiques de plus petite envergure n'ont pas recours à ces instruments. Mais elles peuvent répondre à cet imaginaire sur lequel nous reviendrons dans les pages suivantes. C'est le cas des associations étudiantes présentées par Georges Eyenga, ou encore d'associations culturelles qui veulent intégrer les circuits touristiques et festivaliers ou des associations sportives qui affirment une certaine représentation de la jeunesse (Baller, 2010 : 267).

3. Catégorisations des individus et des actions

L'imbrication des associations bureaucratiques ou bureaucratiques dans les enjeux politiques et économiques nationaux et internationaux a des répercussions sur l'organisation des associations et les processus de catégorisation qui affectent leur rapport au monde. Selon Anter (2010 : 3), la politique sociale de l'État est une source incontestée de bureaucratisation. Il semble qu'il en soit de même pour les associations œuvrant dans le domaine de l'aide sociale.

Une des deux associations étudiées par Damiano De Facci est une émanation de la cellule des « affaires sociales » du parti islamiste *Ennahdha* qui s'occupait de manière clandestine des familles des prisonniers et des anciens prisonniers politiques du mouvement. En 2012, suite aux changements démocratiques induits par les printemps

arabes, l'association devient de plus en plus impersonnelle : « il s'agit d'aider tout le monde, et non seulement les camarades », dit un des interlocuteurs de De Facci (dans ce numéro). Elle se sectorise (se spécialise) également pour éviter une structure fédérative pyramidale de l'ensemble des associations caritatives. Elle standardise aussi son intervention et l'accès aux aides, à travers la production de procédures et l'utilisation de fiches et bases de données notamment. La structuration bureaucratique de l'aide installe dans le même temps ses propres catégories. En travaillant avec les administrations, l'association tunisienne change son discours, « le discours religieux tend à laisser sa place à l'argument du secours aux "pauvres", dans la continuité des politiques sociales et économiques de "sortie de la pauvreté" centrées sur l'individu et sa famille » (De Facci).

Au Sénégal, l'ONG Childfund étudiée par Fall va plus loin dans le processus de catégorisation en qualifiant les familles des enfants parrainés de « démunies, exclues et vulnérables » et en leur attribuant un acronyme : DEV (Démunie, Exclue, Vulnérable). La bureaucratisation touche également la définition de soi et la relation à l'autre. De Facci note que, lors de l'entretien préliminaire avec les assistantes sociales, les acteurs mobilisent les stéréotypes véhiculés par les indicateurs utilisés par les associations pour entrer dans la catégorie cible. Cette bureaucratisation s'inscrit jusque dans la relation personnelle entre un parrain et l'enfant parrainé au sein du réseau d'associations Childfund. La réciprocité caractéristique des relations de don s'exprime par une série de documents standardisés : la *welcome letter*, la *thank you letter*, la *bonding letter*, la *child initiative letter*, écrites par l'enfant, et des rapports de progrès annuel (RPA). Nombre de parents ne pensent pas que le don soit à la hauteur du contre-don, explique Fall dans ce numéro, c'est pourquoi l'ONG a mis en place des structures d'encadrement économiques, les associations villageoises d'épargne et de crédit, afin d'avoir accès aux parents et aux enfants. Plus les aides exogènes veulent toucher de populations, plus les associations intermédiaires¹³ se créent. Le système de solidarité prend ici la forme d'un sablier devant être tour à tour retourné : l'association, au centre, fait lien ou filtre entre les deux parties, en se sectorisant également. Cette dynamique n'est pas réservée au domaine de l'aide sociale, celui du développement procède de façon similaire au travers de ce que Jean-Pierre Chauveau (1993) a nommé « populisme bureaucratique ». Véhiculées dans le milieu paysan par les structures de l'État notamment, certaines contributions montrent comment les acteurs se sont emparés de ces outils en créant non seulement des associations, mais plus encore des fédérations à même de prendre le relais de l'administration centralisée puis de constituer un interlocuteur unique auprès de bailleurs de fonds variés.

¹³ Sur la question de l'intermédiation et de la bureaucratisation, voir le numéro à paraître de la revue *Francia* (2021) intitulé *Bureaucratisation des sociétés africaines*.

4. Systèmes de valeurs de la bureaucratie

Une troisième dimension, liée, qui émerge des contributions, est l'adhésion à un système de valeurs véhiculé par l'organisation et la domination bureaucratique et la diffusion d'une « idéologie institutionnelle » (Atlani-Duault, 2005 : 13, 176).

La professionnalisation est un des maîtres mots pour les acteurs de ce système, en particulier pour les intermédiaires. Sur un campus universitaire au Cameroun, l'être ou l'agir professionnel apparaissent de manière omniprésente dans l'article de Eyenga. L'université constitue un rouage clé de la bureaucratisation : les langues des administrations publiques, le français ou l'anglais, sont privilégiées au détriment des autres langues nationales, les catégories de la bureaucratie sont apprises et maniées au sein des associations étudiantes notamment, il s'y développe potentiellement les « technologies de gouvernement associant savoir et pouvoir » (Halpern, Lascoumes, Le Gallès, 2014 : 28). C'est aussi le lieu où s'élabore un imaginaire du pouvoir et de la légitimité à l'interface entre la connaissance, le politique et l'économie, ancré dans les besoins d'émerger des étudiants en tant qu'individu. Les producteurs et réalisateurs de Nollywood cherchent aussi à professionnaliser le secteur. Leur professionnalisation ne procède pas cette fois par la formation ni par le déploiement de procédures, mais par la régulation des nouveaux entrants au travers d'une association professionnelle (Batard, dans ce numéro). L'expérience et le réseau de connaissances priment ici. Ces associations professionnelles sont des espaces de construction de légitimité, où se décide qui est réalisateur, qui est producteur, qui intègre les réseaux de financement et de diffusion étatiques.

La bureaucratisation produit également son propre système d'évaluation. La réorganisation de l'association tunisienne étudiée par De Facci « part donc du langage et des dispositifs de financement et vise à créer la confiance autour de l'association par les compétences dans la gestion ». Les instruments bureaucratiques répondent également aux accusations d'incompétence (Eyenga) autant qu'ils servent une idéologie politique ou religieuse (De Facci). Les membres se justifient alors en se montrant « transparents » avec un livre comptable et la standardisation de leurs procédures au quotidien. Les critères qui servent de base à leur standard, au sens de modèles voyageurs¹⁴ (Behrends, Park, Rottenburg, 2014 ; Olivier de Sardan, Diarra, Moha, 2017), ne semblent pas remis en question, même s'ils sont exogènes à l'activité caritative elle-même. Fall décrit néanmoins un léger phénomène d'adoption sélective¹⁵ (Olivier de Sardan, 1995) dans le cas de l'association *Bambourang Ba* au sud du Sénégal.

¹⁴ Un modèle voyageur peut être compris essentiellement comme une représentation analytique d'aspects particuliers de la réalité créée comme un appareil ou un protocole d'intervention afin de façonner cette réalité à certaines fins. La notion de modèle implique que l'appareil voyageur est déjà largement diffusé – sinon il n'aurait pas le statut de modèle (Behrends *et al.*, 2014, qui se réfère à Richard Rottenburg). Dans ce numéro, les formes d'association et d'usage des pratiques bureaucratiques ont bien des sources d'inspiration et de motivation endogènes et exogènes.

¹⁵ Pour Olivier de Sardan, l'adoption sélective est un détournement qui peut être considéré comme la forme d'appropriation d'un projet par les destinataires. Le paradoxe est que cette appropriation, souhaitée en son principe par tout opérateur du développement, prend des formes qui se

Enfin, la bureaucratisation produit de nouvelles hiérarchies dont s'emparent les jeunes et les cadets sociaux en particulier, en quête permanente d'une nouvelle citoyenneté (Benga, 2001). Mais elle est aussi la source d'un certain élitisme. L'association religieuse décrite par Binaté intègre des disciples (les talibés), des jeunes en particulier, qui sont désormais interlocuteurs directs de personnalités politiques. Cependant, il s'agit principalement de diplômés, les habitants de la localité ne semblant plus systématiquement intégrés à l'événement. La relation hiérarchique aîné/cadet, fondée non seulement sur le rapport d'aînesse (individuel ou lignager), mais aussi sur la capacité à assumer les responsabilités, reste une référence. Elle s'exprime en termes de compétence et de professionnalisme dans l'association universitaire, ou s'habille de procédures électorales coûteuses, relais de l'imaginaire bureaucratique politique ivoirien.

Ainsi, la bureaucratisation des associations répond finalement à l'inquiétude de Weber face à une domination monopolisée par les fonctionnaires (Anter, 2010). La bureaucratie est autant un système de domination que de contre-pouvoir dont s'emparent un certain nombre d'acteurs sociaux, comme l'a montré notamment Herzfeld (1992) ou encore Achille Mbembe (1988), pour qui l'indocilité des acteurs, jeunes et cadets sociaux en Afrique commença depuis la lutte des associations pour les indépendances. Un contre-pouvoir que l'on retrouve dans les anciens pays colonisés où elle a encore une histoire particulière car elle fut un instrument de la domination coloniale voire de l'oppression, où à la « construction sociale de l'indifférence » bureaucratique s'est superposée une « construction coloniale et postcoloniale du mépris et du privilège » caractérisée par « le despotisme, le privilégisme et le rôle des intermédiaires » (Olivier de Sardan, 2004 : 151, 156). Les contributions de notre numéro thématique intègrent ainsi l'imaginaire bureaucratique au cœur de la réflexion sur les associations en Afrique et participe à l'éclairer.

Bibliographie

- AGULHON M. (1978), « Vers une histoire des associations », *Esprit*, vol. 18, n° 6, p. 13-18.
- ALMEIDA-TOPOR H. d., GOERG O. (1989), *Le mouvement associatif des jeunes en Afrique noire francophone au XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan.
- ANSALONI M., SMITH A (2017), « Des marchés au service de l'État ? », *Gouvernement et action publique*, vol. 6, n° 4, p. 9-28.
- ANTER A. (2010), « L'histoire de l'État comme histoire de la bureaucratie », *Trivium*, n° 7. En ligne, consulté le 22 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/trivium/>.
- ATLANI-DUAULT L. (2005), *Au bonheur des autres. Anthropologie de l'aide humanitaire*, Nanterre, Société d'Ethnologie.
- AWENENGO DALBERTO S., BANÉGAS R. (2018), « Citoyens de papier : des écritures bureaucratiques de soi en Afrique », *Genèses*, n° 112, p. 3-11.

retournent bien souvent contre les objectifs et méthodes des projets (2005 : 134).

- BACH D., GAZIBO M. (dir.) (2011), *Neopatrimonialism in Africa and Beyond*, New York, Routledge.
- BADIE B. (1992), *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard (« L'espace du politique »).
- BALLER S. (2007), « Youth, Theatre and Sports: Creating "Conscious" Citizens within the Senegalese Nawetaan Movement », *Africa Insight*, vol. 37, n° 3, p. 376-387.
- BALLER S. (2010), *Spielfelder der Stadt: Fussball und Jugendpolitik im Senegal seit 1950*, Köln, Böhlau.
- BAYART J.-F. (2013), « La cité bureaucratique en Afrique subsaharienne », in B. HIBOU (dir.), *La bureaucratiation néolibérale*, Paris, La Découverte (« Recherches »), p. 291-313.
- BAYART, J. (1996). *La greffe de l'État*. Paris: Karthala, Collection : Hommes et sociétés.
- BAZIN J. (1988), « Genèse de l'État et formation d'un champ politique : le royaume de Segu », *Revue française de science politique*, vol. 38, n° 5, p. 709-719.
- BENGA N. A. (2001), « Entre Jérusalem et Babylone. Jeunes et espace public à Dakar », *Autrepart*, vol. 18, n° 2, p. 160-178.
- BEHRENDTS A., PARK S.-J., ROTTENBURG R. (dir.) (2014), *Travelling Models in African Conflict Management: Translating Technologies of Social Ordering*, Leiden/Boston, Brill.
- BEETHAM D. (1996), *Bureaucracy*, Buckingham, Open University Press (« Concepts in the social sciences »).
- BIERSCHENK T., CHAUVEAU J.-P., OLIVIER DE SARDAN J.-P. (dir.) (2000), *Courtiers en développement : les villages africains en quête de projets*, Paris, APAD/Karthala (« Hommes et sociétés »).
- BIERSCHENK T., OLIVIER DE SARDAN J.-P. (2019), « How to study bureaucracies ethnographically? », *Critique of Anthropology*, vol. 39, n° 2, p. 243-257.
- BIERSCHENK T., OLIVIER DE SARDAN J.-P. (2014), *States at Work. Dynamics of African Bureaucracies*, Leiden, Brill (« Africa-Europe Group for Interdisciplinary Studies », 12).
- BLUNDO G., LE MEUR P.-Y. (dir.) (2009), *The governance of daily life in Africa: ethnographic explorations of public and collective services*, Leiden, Brill (« African Social Studies Series »).
- BLUNDO G., OLIVIER DE SARDAN J. (2007), *État et corruption en Afrique : Une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Benin, Niger, Sénégal)*, Paris, Karthala.
- BOURDIEU P., CHAMPAGNE P., LENOIR R., POUPEAU F., RIVIÈRE M.-C. (2015 [2012]), *Sur l'État : cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris, Raisons d'Agir (« Points Essais » 752).
- BOURDIEU P., WACQUANT J.-D. (1992), *Réponses : pour une anthropologie réflexive*, Paris, Seuil (« Libre examen »).

- BRUNO I. (2013), « “Faire taire les incroyables”. Essai sur les figures du pouvoir bureaucratique à l’ère du benchmarking », in B. HIBOU (dir.), *La bureaucratisation néolibérale*, Paris, La Découverte, p. 103-128.
- CHAUVEAU J.-P. (1993), « Du populisme bureaucratique comme idéal-type de la culture du développement (cas du développement rural en Afrique de l’Ouest) », colloque *L’Afrique sub-saharienne : sécurité, stabilité et développement*, Paris, Secrétariat de la Défense nationale, p. 429-460.
- COTTIN-MARX S. (2019), *Sociologie du monde associatif*, Paris, La Découverte (« Repères Maspero »).
- CROOKS P., PARSONS T. H. (dir.) (2016), *Empires and Bureaucracy in World History: From Late Antiquity to the Twentieth Century*, Cambridge, Cambridge University Press.
- DEBBASCH C., BOURDON J. (2006), « Introduction », in C. DEBBASCH (dir.), *Les associations*, Paris, Presses universitaires de France (« Que sais-je ? »).
- CROZIER M. (1963), *Le Phénomène bureaucratique*, Paris, Seuil, (« Points et Essais »).
- DIOP M.-C., BENOIST J. (dir.) (2007), *L’Afrique des associations : entre culture et développement*, Dakar/Paris, CREPOS/Karthala (« Hommes et sociétés »).
- DURAN P., THOENIG J.-C. (1996), « L’état et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique*, vol. 46, n° 4, p. 580-623.
- FABRIZIO C., DAMAY L., DONNAY J.-Y. (2002), « Pour une sociologie politique des acteurs associatifs : comprendre les nouveaux enjeux », *Pyramides*, n° 6, p. 11-30.
- FORTIN A. (1992), « Sociabilité, identités et vie associative », *Sociétés contemporaines*, n° 11-12, p. 265-283.
- FÖRSTER T., KOECHLIN L. (2011), « The Politics of Governance: Power and Agency in the Formation of Political Order in Africa », *Basel Papers on Political Transformations*, n° 1. En ligne, consulté le 25 janvier 2021. URL : https://ethnologie.philhist.unibas.ch/fileadmin/user_upload/ethnologie/Publikationen/Basel_Papers_No_1.pdf.
- HALPERN C., LASCOUMES P., LE GALÈS P. (dir.) (2014), *L’instrumentation de l’action publique : controverses, résistances, effets*, Paris, Presses de Sciences Po.
- HÉLY M. (2015), *Une sociologie historique des pratiques associatives*, HDR Sociologie, Université de Versailles Saint-Quentin.
- HERZFELD M. (2007), *L’intimité culturelle poétique sociale de l’État nation*, Québec, Presses de l’Université Laval (« InterCultures »).
- HERZFELD M. (1992), *The social production of indifference. Exploring the symbolic roots of Western bureaucracy*, Chicago, University of Chicago Press.
- HIBOU B. (1999), « Introduction au thème. La “décharge”, nouvel interventionnisme », *Politique africaine*, vol. 1, n° 73, p. 6-15.
- HIBOU B. (2012), *La bureaucratisation du monde à l’ère néolibérale*, Paris, La Découverte (« Cahiers libres »).

- HIBOU B. (2013), *La bureaucratisation néolibérale*, Paris, La Découverte (« Recherches »).
- HIBOU B. (2014), « De l'intérêt de lire *La Domination* de Max Weber aujourd'hui », *Lectures*. En ligne, consulté le 25 janvier 2021. URL : <https://journals.openedition.org/lectures/14098>.
- JACOB J.-P., LAVIGNE DELVILLE P. (1994), *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques*, Marseille/Paris/Genève, APAD/Karthala/IUED (« Hommes et Sociétés »).
- JONKERS D. (1994), « Le mythe d'une tradition communautaire villageoise dans la région Mali-Sud », in J.-P. JACOB, P. LAVIGNE DELVILLE (dir.), *Les associations paysannes en Afrique. Organisations et dynamiques*, Marseille/Paris/Genève, APAD/Karthala/IUED (« Hommes et Sociétés »), p. 121-135
- KANE A. (2001), « Diaspora villageoise et développement local en Afrique : le cas de Thilogne association développement », *Hommes & Migrations*, n° 1229, p. 96-107.
- LASCOUMES P. (2004), « La Gouvernamentalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique*, n° 13-14. En ligne, consulté le 1^{er} mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/leportique/625>.
- LASCOUMES P., LE GALÈS P. (2005), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po.
- LAVILLE J.-L., SAINSAULIEU R. (2004 [1997]), *Sociologie de l'association : des organisations à l'épreuve du changement social*, Paris, Desclée de Brouwer (« Sociologie économique »).
- LIPSKY M. (1980), *Street-Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*, New York, Russell Sage Foundation.
- MBEMBE A. (1988), *Afriques indociles : Christianisme, pouvoir et État en société postcoloniale*, Paris, Karthala (« Chrétiens en liberté »).
- MEILLASSOUX C. (2014 [1968]), *Bamako urbanisation d'une communauté africaine*, Bamako/Paris, Éditions Tombouctou/IRD (« L'Afrique se raconte »).
- NIANG A. (2000), « Les associations en milieu urbain dakarois : classification et capacités développantes », *Africa Development*, vol. 25, n° 1-2, p. 99-160.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P. (1995), *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du développement*, Paris, Karthala (« Hommes et sociétés »).
- OLIVIER DE SARDAN J.-P. (2004), « État, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone : Un diagnostic empirique, une perspective historique », *Politique africaine*, vol. 96, n° 4, p. 139-162. OLIVIER DE SARDAN, J.-P. (2008), *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant.

- OLIVIER DE SARDAN J.-P. (2009), « Gouvernance associative et gouvernance chefferiale dans les campagnes nigériennes », in J.-P. OLIVIER DE SARDAN, M. TIDJANI ALOU (dir.), *Les pouvoirs locaux au Niger, Tome 1 : À la veille de la décentralisation*, Dakar/Paris, CODESRIA/Karthala (« Voix d'Afrique »), p. 14-36.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., DIARRA A., MOHA M. (2017), *Travelling models and the challenge of pragmatic contexts and practical norms: The case of maternal health*, *Health Research Policy and Systems*, n° 15 (suppl. 1). En ligne, consulté le 25 janvier 2021. URL : <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/28722553>.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P. (1995), *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*, Marseille/Paris, APAD/Karthala (« Hommes et Sociétés »).
- PEATRIK A.-M. (2020), « Pour une anthropologie des jeunes en Afrique », *Ateliers d'anthropologie*, n° 47. En ligne, consulté le 29 janvier 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ateliers/12114>.
- SALAMON L.M. (1994), « The Rise of the Nonprofit Sector », *Foreign Affairs*, vol. 73, n° 4, p. 109-122
- SIMÉANT J. (2014), « “L'autre monde” de la société civile : niches critiques, foyers de ressources et bureaucratie associative », in J. SIMÉANT (dir.), *Contester au Mali. Formes de la mobilisation et de la critique à Bamako*, Paris, Karthala (« Les Afriques »), p. 121-147.
- SIMMEL G. (2010 [1908]), *Sociologie : Études sur les formes de socialisation*, Paris, Presses universitaires de France (« Quadrige »).
- THÉVENOT L. (1997), « Un gouvernement par les normes. Pratiques et politiques des formats d'information », in B. CONEIN, L. THÉVENOT, *Cognition et information en société*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales (« Raisons Pratiques »), p. 205-241.
- TOSTENSEN A., TVEDTEN I., VAA M. (dir.) (2001), *Associational life in African cities: popular responses to the urban crisis*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet.
- VAILLANCOURT Y., LAVILLE J.-L. (1998), « Les rapports entre associations et État : un enjeu politique », *Revue du MAUSS*, n° 11, p. 119-135.
- WEBER M. (1971 [1921]), *Économie et société*, Paris, Plon (« Recherches en sciences humaines »).
- WEBER M. (2009 [1921/1922]), *Wirtschaft und Gesellschaft. Grundriss der verstehenden Soziologie*, Tübingen, J.C.B. Mohr (Paul Siebeck), p. 12-34.
- WEBER M. (2013), *La Domination*, Paris, La Découverte (« Politique & sociétés »).
- WEBER M. (2014), « Les trois types purs de la domination légitime », *Sociologie*, vol. 5, n° 3, p. 291-302

WHIMSTER S. (2016), « Empire and Bureaucracy: Means of Appropriation and Media Communication », in P. CROOKS, T. H. PARSONS (dir.), *Empires and Bureaucracy in World History. From Late Antiquity to the Twentieth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 437-456.